ELECTIONS PROFESSIONNELLES 2018

LIVRET DE CANDIDATURES

POUR L'ELECTION DU COMITE TECHNIQUE D'ETABLISSEMENT PUBLIC DE L'INSERM (CTEP)

Décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat

Article 34

« Les comités techniques sont consultés (…) sur les questions et projets de textes relatifs :

1. A l'organisation et au fonctionnement des administrations, établissements ou services ;
2. A la gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences ;
3. Aux règles statutaires et aux règles relatives à l'échelonnement indiciaire ;
4. Aux évolutions technologiques et de méthodes de travail des administrations, établissements ou services et à leur incidence sur les personnels ;
5. Aux grandes orientations en matière de politique indemnitaire et de critères de répartition y afférents ;
6. A la formation et au développement des compétences et qualifications professionnelles ;
7. A l'insertion professionnelle ;
8. A l'égalité professionnelle, la parité et à la lutte contre toutes les discriminations ;
9. A l'hygiène, à la sécurité et aux conditions de travail, lorsqu'aucun comité d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail n'est placé auprès d'eux.

Le comité technique bénéficie du concours du comité d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail dans les matières relevant de sa compétence et peut le saisir de toute question. Il examine en outre les questions dont il est saisi par le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail créé auprès de lui.

Les comités techniques sont également consultés sur la participation de l'Etat et de ses établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs personnels (…)..

Les incidences sur la gestion des emplois des principales décisions à caractère budgétaire font l'objet d'une information du comité technique. »

Représentation femmes - hommes parmi les candidats

L'article 9 bis de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, modifié par la loi n° 2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits des fonctionnaires, prévoit dorénavant que *« pour favoriser l'égal accès des femmes et des hommes aux responsabilités professionnelles et sociales, les listes de candidats aux élections professionnelles sont composées d'un nombre de femmes et d'hommes correspondant à la part de femmes et d'hommes représentés au sein de l'instance concernée ».*

Les listes de candidatures du présent livret ont été établies conformément à cette disposition.

ELECTIONS PROFESSIONNELLES 2018

COMITE TECHNIQUE D'ETABLISSEMENT PUBLIC DE L'INSERM (CTEP)

Sgen-CFDT Recherche EPST

1	Mme	Vanessa CHARRIER DECONCLOIS	IECN	**11**	Mme	Céline LEPINE	TCS
2	M.	Régis BOBE	CRCN	**12**	Mme	Monique FREI	AI
3	Mme	Anne-Marie MARTY	AI	**13**	M.	Franck LAVENNE	IEHC
4	M.	Jean-Luc CARRIER	IEHC	**14**	Mme	Nelly BLAES	CRCN
5	Mme	Izolina LOPES	TECN	**15**	Mme	Virginie RINGA	CRCN
6	Mme	Véronique MASSARI	CRCN	**16**	M.	Philippe AUBERT	IECN
7	M.	François COULIER	CRCN	**17**	Mme	Danièle DAVIAUD	IEHC
8	Mme	Délia FERNANDES	TECN	**18**	Mme	Rachel NADIF	CRCN
9	Mme	Maria MELCHIOR	DR2	**19**	M.	Alain FAUTREL	IR1
10	M.	Frédéric FIORE	IRHC	**20**	Mme	Martine LE CUNFF	IR1

SNCS-FSU

1	Mme	Sylvie BABAJKO	DR2	**10**	M.	Jean-Luc GUERQUIN-KERN	CRCN
2	M.	Philippe RATAJCZAK	CRCN	**11**	Mme	Patricia KRIEF	CRCN
3	Mme	Ghislaine GUILLEMAIN	CRCN	**12**	Mme	Annie SCHMID ALLIANA	DR2
4	Mme	Catherine COIRAULT	DR2	**13**	Mme	Chrystelle BONNART	CRCN
5	M.	Frédéric LEZOT	CRCN	**14**	M.	Patrice PERAN	CRCN
6	Mme	Agnès RIBEIRO	CRCN	**15**	M.	Francis DELPEYROUX	DR1
7	M.	Nicolas CHAUVEAU	IR1	**16**	Mme	Anne HOULLIER	AI
8	Mme	Nathalie DI CLEMENTE RENAULD-BESSE	DR2	**17**	M.	Robert DARMANA	IEHC
9	Mme	Claire LAJAUNIE	IECN	**18**	Mme	Maude LE GALL	DR2

SNPTES

1	M.	Yannick HOMMET	IECN	**11**	M.	Gilles GUYONNET	AI
2	Mme	Florence BAYEUX	TECE	**12**	M.	Frédéric DAVID	AI
3	Mme	Marina TINEL	IEHC	**13**	Mme	Estelle ROBIDEL	TECE
4	M.	Olivier GRIBOUVAL	IEHC	**14**	M.	Mickaël BEDIOU	IECN
5	Mme	Stéphanie ZAREV	IECN	**15**	Mme	Nathalie PORCHET	AI
6	M.	Frédéric MASCARELLI	DR2	**16**	Mme	Bénédicte TERRIER	IEHC
7	Mme	Karine SPIEGEL	CRCN	**17**	Mme	Claire FORESTIER	CRCN
8	M.	Grégory PINON	IECN	**18**	Mme	Sophie BAUDIC	IR2
9	Mme	Géraldine SIEGFRIED	CRCN	**19**	Mme	Magalie BENARD	IR2
10	M.	Bruno PHELUT	ATP1	**20**	Mme	Anastella PELET	IR1

SNTRS-CGT

1	M.	Jean KISTER	IR1	**11**	Mme	Agathe ZOUIOUIECH	IEHC
2	Mme	Claudia GALLINA-MULLER	IECN	**12**	M.	Vincent LEGAGNEUX	CRCN
3	M.	Gilles MERCIER	CRCN	**13**	Mme	Amandine MARTIN	AI
4	M.	Carlos LABAT ETCHEVERRY	IEHC	**14**	M.	Jean-Marie MANGIN	CRCN
5	Mme	Patricia FERRARI	IECN	**15**	Mme	Françoise PUJOL	TECS
6	Mme	Frédérique FROUIN MORLON	CRCN	**16**	Mme	Christelle DUSSERT	AI
7	Mme	Magali FASSEU	IECN	**17**	M.	Laurent ALLART	TECN
8	Mme	Carole DESMARQUET	IEHC	**18**	M.	Ignacio ANEGON	DR1
9	Mme	Magali TORRES	IECN	**19**	Mme	Marion BAUDOUX	TECN
10	M.	Basile CHAIX	DR2	**20**	Mme	Isabelle JOUET	IR2

Listes de candidatures présentées par ordre alphabétique.

Chaque liste peut comporter de 14 à 20 candidats.

Élections professionnelles de la Fonction publique 2018

Comité technique d'établissement public

CTEP de l'Inserm

Mandature 2019 - 2023

Syndicat national présent dans tous les EPST, l**e Sgen-CFDT Recherche**[EPST], considère tous les personnels, titulaires et contractuels, ce qui lui permet d'avoir une vision globale des enjeux de la Recherche.

Il siège depuis de nombreuses années au Comité technique, instance privilégiée de concertation entre la direction et les représentants des personnels **où sont abordées les questions relatives**

à l'organisation et au fonctionnement des services

à l'adoption de nouvelles règles statutaires et du contrat d'objectif de l'Institut

aux régimes indemnitaires (Rifseep, primes chercheurs)

aux évolutions technologiques ou des méthodes de travail dans les services

à l'hygiène, la sécurité et aux conditions de travail ; les comités national et locaux sont constitués en fonction des voix obtenues lors de l'élection du CTEP ; élus les plus nombreux possible, les représentants Sgen-CFDT pourront peser pour l'amélioration des conditions de vie dans les unités et les services, prenant en compte notamment la prévention des risques psycho-sociaux

au bilan social annuel *;* ce document détaillé permet de débattre des moyens budgétaires et en personnels, de leur incidence sur les conditions de travail des agents, sur la politique menée par l'organisme notamment sur l'emploi (évolution du rapport titulaires/CDD, anticipation des recrutements liée à la pyramide des âges), du financement de la politique sociale, des disparités territoriales ou de genre

au plan de formation triennal ; nos élus donnent leur avis sur les choix adoptés et revendiquent la prise en charge nécessaire de tous les agents, titulaires et contractuels.

Les représentants Sgen-CFDT s'engagent à

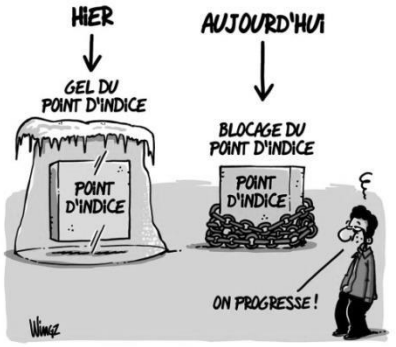

- défendre une politique de l'emploi qui réponde aux besoins de postes permanents permettant de maintenir les compétences à l'Inserm et de limiter les recrutements sur CDD et la précarité
- refuser les mutualisations liées à la pénurie d'emploi
- poursuivre la mobilisation pour l'application du télétravail conforme à l'arrêté du ministère
- s'opposer à la fusion annoncée des CT et CHSCT et à la perte de prérogative des CAP, à défendre la spécificité de ces 3 instances
- obtenir l'alignement du montant des IFSE de base des IT sur ceux des personnels universitaires (ITRF) comme le ministère s'y est engagé
- exiger l'ouverture de discussions pour la revalorisation du régime indemnitaire des chercheurs
- revendiquer l'augmentation du nombre de possibilités de changements de grades et de corps pour permettre un déroulement de carrière sur au moins 2 grades
- exiger la poursuite de la mise en œuvre du PPCR et obtenir de nouvelles améliorations de carrière pour tous les personnels
- agir contre les disparités de carrière au détriment des femmes
- défendre la maitrise des budgets, des recrutements, la gestion des personnels par les organismes dans le cadre du projet d'ordonnance concernant les politiques de site
- défendre les prérogatives du Conseil scientifique et des commissions pour de bonnes conditions d'évaluation

AVEC NOUS, DONNEZ DE LA VOIX À VOTRE VOIX

VOTEZ ! FAITES VOTER POUR LE

Votre vote est nécessaire pour contribuer à la vie des instances démocratiques qui vous représentent et il vous appartient, aujourd'hui, de choisir des élus Inserm Sgen-CFDT, engagés, compétents et efficaces

Vanessa Charrier-Deconclois	IECN	Bordeaux
Régis Bobe	CRCN	Le Kremlin-Bicêtre
Anne-Marie Marty	AI	Villejuif
Jean-Luc Carrier	IEHC	Paris
Izolina Lopes	TECN	Paris
Véronique Massari	CRCN	Paris
François Coulier	CRCN	Marseille
Délia Fernandes	TECN	Strasbourg
Maria Melchior	DR2	Paris
Frédéric Fiore	IRHC	Marseille
Céline Lépine	TECS	Rennes
Monique Frei	AI	Montpellier
Franck Lavenne	IEHC	Lyon
Nelly Blaes	CRCN	Toulouse
Virginie Ringa	CRCN	Villejuif
Philippe Aubert	IECN	Nantes
Danièle Daviaud	IEHC	Toulouse
Rachel Nadif	CRCN	Villejuif
Alain Fautrel	IR1	Rennes
Martine Le Cunff	IR1	Nantes

Nos élus défendrons un modèle démocratique de gouvernance s'appuyant sur les différentes instances de l'organisme où le Sgen-CFDT est partout représenté

VOTRE VOIX NOTRE ACTION

VOTEZ Sgen-CFDT

AVANT LE 6 DÉCEMBRE 2018

FAITES VOTER POUR LE

sgen Cfdt: RECHERCHE EPST

Élections professionnelles 2018

Comité technique de l'Inserm

Engagé.e.s au quotidien pour nos métiers de la recherche publique!

VOTEZ

F.S.U. ENGAGÉ-ES AU QUOTIDIEN

SNCS
Syndicat national des chercheurs scientifiques

chercheur-euse-s
ingénieur-e-s
technicien-ne-s
administratif-ve-s

Contexte

Le service public de la recherche subit depuis le début des années 2000 une transformation en profondeur par des réformes incessantes, avec pour conséquences, la dégradation des conditions de travail, la diminution de postes de titulaires de chercheur, d'ingénieur et de technicien, l'augmentation de la précarité et la restructuration à marche forcée des établissements d'enseignement supérieur et de recherche. Le « néomanagement public » mis en oeuvre aboutit à une déstabilisation permanente des personnels, à une perte de sens du métier pour de nombreux collègues, à la destruction des collectifs de travail et à de la souffrance au travail.

À quoi sert le CTEP de l'Inserm ?

Le Comité technique d'établissement public (CTEP) est consulté sur toutes les questions d'organisation de l'Inserm les conditions de travail, d'hygiène et de sécurité, la politique d'emploi, de rémunération, en particulier les primes, les modifications des statuts de l'organisme, les mesures relatives à l'égalité professionnelle, le télétravail, etc. Il est composé de 7 représentant.e.s (et 7 suppléant.e.s) de l'ensemble des personnels de l'Inserm (chercheurs, ingénieurs et techniciens), titulaires et, sous conditions, contractuel.le.s. Le vote au CTEP de l'Inserm détermine aussi le niveau de représentativité des organisations syndicales qui désigneront leurs représentants au CHSCTEP (Comité hygiène, sécurité et condition de travail d'Etabliseement Public).

Vos élu.e.s engagé.e.s au quotidien

C'est le résultat du scrutin au CTEP de l'Inserm qui permet de mesurer la représentativité des organisations syndicales des personnels dans l'établissement.
Il est impératif de voter afin d'affirmer le rôle des syndicats comme interlocuteurs de la direction de l'Inserm à travers un fort taux de participation et de donner plus de poids au SNCS-FSU.

Les élu.e.s s'engagent à défendre :

- un plan pluriannuel de création de 6 000 emplois statutaires par an, pendant dix ans en lien avec un plan de résorption de la précarité qui puisse enfin s'appliquer à toutes les catégories de personnels ;
- l'amélioration des carrières, des rémunérations et des conditions de travail ;
- le maintien et l'augmentation du potentiel de recherche humain et financier.

Ce que nous avons obtenu au CT ministère

Le SNCS, syndicat de dialogue et de revendications, a largement contribué à la négociation dite PPCR « Parcours professionnels, carrières et rémunérations ». En effet la FSU avait signé le protocole PPCR et seuls les syndicats signataires ont pu négocier. En outre de par la représentativité que lui a donnée le vote des personnels lors des dernières élections professionnelles, le SNCS est incontournable en ce qui concerne toute discussion sur les statuts des personnels des EPST. Les questions n'ont pas manqué et ont abouti : transfert primes points, déblocage de la grille des DR2, déblocage des carrières des CR par la création de la HC et la fusion des CR1 et CR2, déblocage des grilles des IR HC, déblocage des carrières des IE par création de la HC et fusion des IE2 et IE1, amélioration des grilles des AI et des T. Le SNCS a obtenu en particulier le retrait du contingentement initialement prévu de la hors classe des CR.

Cependant les revalorisations restent insuffisantes et le SNCS poursuivra son travail notamment pour obtenir des rémunérations à la hauteur des compétences de tous les métiers de la recherche. Enfin, le SNCS revendique une augmentation de l'actuelle prime de recherche des chercheurs à des montants au moins équivalents à ceux des primes des ingénieurs de recherche, entre 8900 € et 12800 € par an. Ce ne serait d'ailleurs qu'un premier pas, car le SNCS-FSU considère que les chercheurs devraient prétendre aux mêmes primes que les administrateurs civils, hauts fonctionnaires des ministères, dont l'« indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise » ne touche son plafond qu'au-delà de 49 000 € et dont le « complément indemnitaire annuel » peut aller jusqu'à 8800 €. Ceci entrainerait en conséquence une revalorisation substantiel du RIFSEEP des IT.

ATTENTION : UN SEUL TOUR POUR TROIS ELECTIONS*

VOTEZ DÈS RÉCEPTION DU MATÉRIEL DE VOTE

au CTEP de l'Inserm, au CT du ministère et aux CAP ou CCP

Date limite de réception des votes : 6 décembre 2018

*** Deux élections pour les CR car élection de leur CAP au printemps 2019**

Bilan des élu.e.s SNCS-FSU 2014-2018

Au cours de la dernière mandature, les élu.e.s SNCS-FSU du CTEP (Comité Technique d'Etablissement Public) :
- ont demandé que la **promotion au grade CRHC** obtenue dans le cadre du protocole PPCR (parcours professionnels, carrières et rémunérations) soit la **reconnaissance du travail des chercheuses et des chercheurs qui ont eu une longue carrière,** avec des réalisations régulières et une forte implication dans la vie collective de leur laboratoire. Actuellement 434 CRCN sur 962 promouvables sont arrivés au dernier échelon de leur grade, dont 138 depuis plus de 10 ans. Plus de 80% de ces 138 CRCN ont dé-posé un dossier de promotion cette année, le SNCS-FSU, via ses élu.e.s dans les instances, continue d'œuvrer pour favoriser la promotion en priorité de ces chercheuses et chercheurs.
- ont sensibilisé l'administration à la **dégradation des conditions de recrutement des jeunes** chercheuses et des jeunes cher-cheurs. En effet, l'âge moyen au recrutement n'a cessé d'aug-menter depuis 2004 (35,7 ans en 2004 ; 38,8 ans en 2017 pour les CR1 ; 30,7 ans contre 35,4 pour les CR2). Le SNCS-FSU via ses élu.e.s au CTEP, dans les Commissions Scientifiques Spécia-lisées et au Conseil Scientifique a alerté l'administration et les membres des instances d'évaluations pour que **les recrutements dans le grade unique CRCN n'accentuent pas cette dérive** et rappelle qu'il demande que les recrutements soient faits au plus près de la thèse.
- se sont **opposés à la diminution du nombre de Commis-sions Scientifiques Spécialisées (CSS)** et du nombre de leurs membres,et, parmi eux, des membres élus. Leurs propositions pour le redécoupage des CSS n'ont pas été entendues et nous ne pouvons que déplorer les dysfonctionnements, en particulier de la CSS3 surchargée. Les élu.e.s SNCS-FSU du CTEP avaient pourtant anticipé cette surcharge de travail et avaient alerté à de multiples reprises l'administration.
- ont obtenu le **maintien des prérogatives du Conseil Scientifique pour l'évaluation des Unités.**
- ont débattu, avec l'administration de l'Inserm, et en concertation avec les élu.e.s au CHSCTEP des conditions de la **mise en place du télétravail**, en tenant compte de la spécificité des statuts et des métiers des agents. Le télétravail est maintenant possible, grâce aux nouvelles technologies, et permet de répondre aux contraintes environnementales et aux demandes des agents pour améliorer leurs conditions de vie et de travail.

Au cours de la dernière mandature, les élu.e.s du SNCS-FSU du CHSCTEP (Comité Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail d'Etablissement Public):
- ont participé aux **missions essentielles du CHSCTEP** concernant la prévention des risques professionnels Hygiène et Sécurité du personnel contractuel et titulaire en collaboration avec les repré-sentants du personnel des autres syndicats.
- ont analysé les **bilans annuels de la médecine de prévention** produits par le BCMP (Bureau de Coordination de la Médecine de Prévention) et le BCPR (Bureau de Coordination de la Préven-tion des Risques) en veillant à ce que les agents bénéficient des conditions les plus efficientes pour assurer leur protection et à ce qu'il n'y ait pas d'inégalités entre les différentes catégories de personnels.
- ont obtenu que la direction mette au centre de son dispositif de prévention la **prévention primaire des risques psychosociaux** (RPS). Les élu.e.s ont directement participé au sein de groupes de travail sur la Conduite du travail, la Conduite du changement et la Mixité afin de trouver des solutions pour prévenir les RPS et formaliser des indicateurs permettant d'identifier les facteurs de risques pour ces RPS.
- ont **analysé les risques inhérents à la mise en œuvre du Télé-travail** que les agents de l'enseignement supérieur et de la re-cherche peuvent demander depuis fin 2017.
- ont **évalué les risques émergents** causés par les nouvelles technologies (nanomatériaux) afin de définir la meilleure application et la meilleure protection aux agents.
- ont **alerté** et été impliqués dans la surveillance et la recherche de solutions pour pallier à des **dysfonctionnements dans certaines structures** de l'Inserm s'étalant parfois sur des années afin de trouver des dénouements satisfaisant les agents.
- ont discuté avec l'administration du montant de la **dotation des assistants de prévention** de façon à l'aligner sur celle du CNRS qui est plus élevée et aussi d'en faire bénéficier les chercheurs qui assurent cette charge importante.
- se sont **opposés à la mort programmée des comités hygiène, sécurité et conditions de travail prévue par le gouvernement.**

Listes des candidat.e.s SNCS-FSU au CTEP de l'INSERM

1	**Mme**	**Babajko**	**Sylvie**	DR2	Paris
2	**M.**	**Ratajczak**	**Philippe**	CRCN	Paris
3	**Mme**	**Guillemain**	**Ghislaine**	CRCN	Paris
4	**Mme**	**Coirault**	**Catherine**	DR2	Paris
5	**M.**	**Lezot**	**Frédéric**	CRCN	Nantes
6	**Mme**	**Ribeiro**	**Agnès**	CRCN	Paris
7	**M.**	**Chauveau**	**Nicolas**	IR1	Toulouse
8	**Mme**	**Di Clemente**	**Nathalie**	DR2	Paris
9	**Mme**	**Lajaunie**	**Claire**	IECN	Aix-en-provence
10	**M.**	**Guerquin-Kern**	**Jean-Luc**	CRCN	Orsay
11	**Mme**	**Krief**	**Patricia**	CRCN	Paris
12	**Mme**	**Schmid Alliana**	**Annie**	DR2	Nice
13	**Mme**	**Bonnart**	**Chrystelle**	CRCN	Toulouse
14	**M.**	**Peran**	**Patrice**	CRCN	Toulouse
15	**M.**	**Delpeyroux**	**Francis**	DR1	Paris
16	**Mme**	**Houllier**	**Anne**	AI	Paris
17	**M.**	**Darmana**	**Robert**	IEHC	Toulouse
18	**Mme**	**Le Gall**	**Maude**	DR2	Paris

Cette élection se déroulera par correspondance **du 22 novembre au 6 décembre 2018.**

ÉLECTION AU COMITÉ TECHNIQUE INSERM

Créé en 1953, par des personnels de l'enseignement supérieur**,** présent au CNRS depuis le début des années 70, le SNPTES a étendu son champ d'action à **l'Inserm** en 2013. Le SNPTES est aujourd'hui présent, auprès des personnels de l'INSERM, sur l'ensemble du territoire. Depuis 2014, la représentativité des organisations syndicales est calculée en tenant compte du résultat des élections au Comité technique ministériel de l'enseignement supérieur et de la recherche (CTMESR). Le SNPTES est arrivé 1er ex æquo en nombre de sièges lors du dernier renouvellement de cette instance. Les ingénieurs, techniciens et administratifs (ITA) et les chercheurs travaillent au sein d'unités mixtes de recherche (UMR), avec les personnels des établissements d'enseignement supérieur.

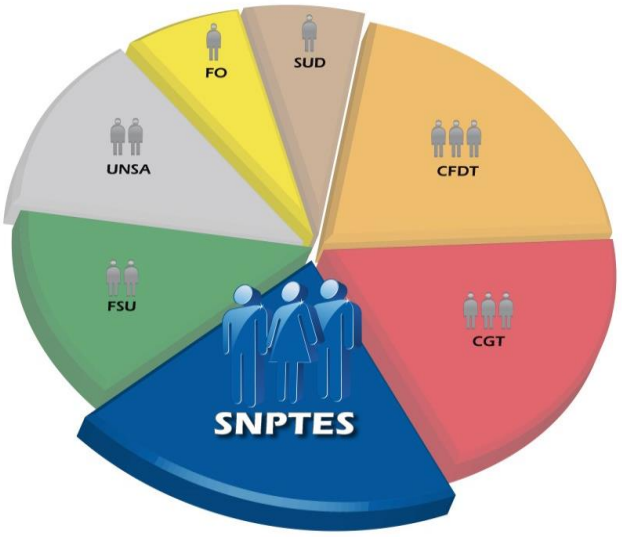

Répartition des sièges au CTMESR
Mandat 2014-2018

Pour le SNPTES, à corps homologue, il ne doit pas exister de différences de rémunération entre les personnels des UMR, des délégations régionales et du siège. La politique indemnitaire, la politique sociale, la formation continue et les modalités d'évolution de carrière doivent être alignées sur le mieux disant.

Ainsi le SNPTES revendique notamment, pour les ITA, un alignement sur les montants de prime perçus par leurs collègues ITRF et l'alignement de la carrière des chargés de recherche sur celle de maître de conférences.

Le SNPTES a vocation à fédérer l'ensemble des personnels impliqués dans le monde de la recherche.

Á l'Inserm, le SNPTES est présent au conseil scientifique et dans les commissions scientifiques spécialisées*. Il doit aujourd'hui être au comité technique de l'Inserm pour défendre vos intérêts et vos carrières.*

Pour être représenté au plus proche de vos préoccupations, votez SNPTES !

Le comité technique à l'Inserm est obligatoirement consulté sur toutes les questions relatives à la gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences, mais est également consulté sur la politique indemnitaire, l'évolution des carrières, des conditions de travail, la formation permanente…

Dans cette instance, les élus SNPTES seront force de propositions pour les intérêts des agents et de l'organisme !

Le SNPTES est attaché à un dialogue social garant du respect des droits et de l'égalité de traitement pour tous les agents.

Cette élection aura lieu par correspondance
et se déroulera **du 22 novembre au 6 décembre**
LE RENOUVELLEMENT DU CT EST UNE **ÉLECTION MAJEURE**

SNPTES - 18, rue Chevreul - 94600 Choisy-le-Roi - Courriel : secretariat@snptes.org
Site web : http ://www.snptes.fr – Forum : http://forum.snptes.fr/

ENSEMBLE REVENDIQUONS :

- **Une augmentation indemnitaire, avec une prise en charge intégrale dans le calcul de la retraite :**
  - **Pour les chercheurs, une revalorisation à minima de la prime de recherche sur celle des ingénieurs de recherche,**
  - **Pour les ITA, une revalorisation de la part IFSE (Indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise) permettant d'atteindre les taux les plus favorables de la Fonction publique, et une transparence dans l'attribution du CIA dont le montant de l'enveloppe par service et des maximum et minimum versés soient connues ;**
- **Une revalorisation des grilles indiciaires (points d'indice supplémentaires et augmentation de la valeur du point d'indice) ;**
- **Un plan de titularisation des contractuels afin qu'ils puissent continuer à répondre aux besoins des laboratoires et services ;**
- **Des créations de postes avec des profils qui correspondent aux compétences réellement requises pour en finir avec le recrutement de surdiplômés.**

ENSEMBLE PROPOSONS :

- **Que chaque agent INSERM puisse avoir accès à la formation sans que lui soit opposé une sélection ou lui engendre des frais ;**
- **Une augmentation des recrutements de médecins de prévention et un renforcement du pouvoir de décision et d'intervention de ces médecins ;**
- **L'obligation pour tout chef d'équipe de suivre une formation de management afin de diminuer les risques psychosociaux.**

Santé et sécurité au travail

Le RÉSULTAT de ces ÉLECTIONS définit aussi la répartition des sièges entre les différentes organisations syndicales, au CHSCT dont le rôle est :

- **De contribuer à la sécurité et à la protection de la santé physique et mentale ;**
- **De contribuer à l'amélioration des conditions de travail.**

Notamment par :

- **Le développement de la prévention par des actions de sensibilisation et d'information. Il peut, par exemple, proposer des actions de prévention en matière de harcèlement sexuel ou moral ;**
- **L'analyse des circonstances et des causes des accidents du travail ou des maladies professionnelles ou à caractère professionnel, par le biais d'enquêtes.**

Votez pour un changement dans les négociations !
Votez SNPTES !!!

SNPTES - 18, rue Chevreul - 94600 Choisy-le-Roi - Courriel : secretariat@snptes.org
Site web : http ://www.snptes.fr – Forum : http://forum.snptes.fr/

FA-ENESR autonome et libre

Syndicat National des Travailleurs de la Recherche Scientifique
Election des représentant.e.s du personnel au
Comité Technique d'Etablissement Public (CTEP) de l'Inserm
(mandat 2019- 2022)

La richesse de l'Inserm, ce sont ses personnels ! Valorisons-les !

Mettons fin au non-dit : la souffrance des personnels

La course permanente aux contrats met les personnels des laboratoires dans une situation de stress qui se répercute sur les conditions de travail et la santé des agents. Le monde de la recherche est devenu celui de l'entreprise avec ses « winners » et ses « managers ». Dans les services, le manque d'effectifs et la tyrannie des indicateurs de performance, qui visent à faire plus avec moins, mettent les personnels sous pression. La recherche n'est pas l'œuvre de « quelques stars », elle est le produit d'un travail collectif malheureusement sans cesse déstabilisé par une précarité entretenue comme mode de gestion des personnels.
Le mal-être au travail est la conséquence de la politique de dérégulation qui considère que tout ce qui protège les salariés est un frein à l'efficacité. Le gouvernement décline, ministère par ministère, le plan action publique CAP2022 : développement du travail précaire, réduction du nombre de fonctionnaires, individualisation des salaires au mépris des grilles de qualification, en cassant le cadre régissant nos droits.
Le gouvernement, sous prétexte d'économie, veut fusionner les Comités Techniques et les CHSCT pour réduire les moyens d'expression et d'intervention des personnels.

Finissons-en avec le stress, avec cette compétition sans fin ! Les personnels ont besoin de stabilité !

Le SNTRS CGT revendique :

- une revalorisation générale des carrières et des salaires ainsi qu'une politique de promotion juste et transparente reconnaissant les qualifications et l'investissement des personnels ;
- la suppression des primes « au mérite », attribuées en totale opacité, contraires à l'esprit et au travail d'équipe ;
- un financement récurrent et significatif des laboratoires garantissant la liberté de recherche ;
- une augmentation des recrutements de chercheurs, d'ingénieurs et de techniciens sur postes de titulaires, accompagnée d'un plan de titularisation des personnels précaires ;
- le maintien du CHSCT et des CSHSCT.

Pour être mieux entendu.e et défendu.e,
VOTEZ pour les listes présentées par le SNTRS CGT !

Le SNTRS CGT se bat pour garantir l'avenir de l'Inserm

Le retrait de la candidature du PDG de l'Inserm, suite à des pressions, est un événement grave. Il traduit l'affaiblissement de l'Inserm face à ceux qui sont les bénéficiaires des largesses du Grand Emprunt et des financements régionaux. Le gouvernement veut mettre en place, avec les ordonnances, des établissements territoriaux « expérimentaux » de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche qui ne présagent rien de bon quant à l'avenir de l'organisme. Ces ordonnances permettront l'intégration de l'Inserm dans ces établissements, le réduisant au mieux à une agence de moyens. Les personnels de l'Institut se retrouveront sous la coupe de la Direction de ces « établissements expérimentaux ».

Pour que l'Inserm reste l'organisme national structurant la recherche biomédicale et en santé,
le SNTRS CGT revendique que :

- le Conseil Scientifique et les CSS retrouvent leurs prérogatives en matière d'évaluation et de prospective ;
- son budget soit significativement augmenté afin de pouvoir mener sa politique scientifique

Le SNTRS CGT au Comité Technique : une force de propositions et de résistance

Le Comité Technique est l'instance que l'administration doit obligatoirement consulter avant de prendre des décisions sur les questions relatives à l'organisation et au fonctionnement des laboratoires et des services. Il traite aussi des aspects réglementaires, des carrières, de la politique indemnitaire, de la politique d'action sociale, etc. Il permet de faire remonter les problèmes rencontrés dans les laboratoires et les services, notamment par les questions diverses portées par les élu.e.s SNTRS CGT.

Dans le contexte d'affaiblissement des organismes nationaux de recherche, de remise en cause du statut des personnels et au-delà des droits collectifs et individuels des salariés, le rôle du CTEP n'en a que plus d'importance.

Les élu.e.s du SNTRS CGT ont rendu compte à l'ensemble du personnel titulaire et précaire de toutes les réunions du CTEP. Comme lors de la mise en place du RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel), qui renforce l'individualisation et l'arbitraire dans l'attribution des primes, nous avons voté contre car il ne sera jamais revalorisé. Pour preuve, le petit gain obtenu est déjà parti en fumée avec l'inflation (+2%) et, a fortiori, n'a pas permis de rétablir un niveau de rémunération équivalent à celui de nos collègues des autres ministères, ni de combler la différence de niveaux IFSE (Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise) entre ITA des organismes et ITRF des universités.

Les élu.e.s SNTRS CGT veilleront à ce que le télétravail soit mis en place dans l'intérêt des agents et ne soit pas détourné pour accroître à distance la pression au travail.

Il faut arrêter de subir. Le rôle d'un syndicat n'est pas de négocier le poids des chaînes mais de porter les revendications des personnels, de garder et de gagner des droits. Le poids des élu.e.s auprès de la Direction sera d'autant plus grand si les personnels, par leur vote, les soutiennent massivement.

Liste présentée par le SNTRS CGT au CTEP Inserm

Nom	Prénom	Corps	Affectation	Ville
1) KISTER	**Jean**	IR1	ADR SIEGE	Villejuif
2) GALLINA-MULLER	**Claudia**	IECN	DSI	Nancy
3) MERCIER	**Gilles**	CRCN	ADR SIEGE	Bicêtre
4) LABAT ETCHEVERRY	**Carlos**	IEHC	DR PARIS XI	Nancy
5) FERRARI	**Patricia**	IECN	CAES	Le Kremlin Bicêtre
6) FROUIN MORLON	**Frédérique**	CRCN	U 1023	Orsay
7) FASSEU	**Magali**	IECN	CAES	Le Kremlin Bicêtre
8) DESMARQUET	**Carole**	IEHC	U 1050	Paris
9) TORRES	**Magali**	IECN	U 1090	Marseille
10) CHAIX	**Basile**	DR2	U 1136	Paris
11) ZOUIOUIECH	**Agathe**	IEHC	U 1258	Strasbourg
12) LEGAGNEUX	**Vincent**	CRCN	U 1085	Rennes
13) MARTIN	**Amandine**	AI	U 1111	Lyon
14) MANGIN	**Jean-Marie**	CRCN	U 1130	Paris
15) PUJOL	**Françoise**	TECS	U 1048	Toulouse
16) DUSSERT	**Christelle**	AI	U 1218	Bordeaux
17) ALLART	**Laurent**	TECN	U 1003	Lille
18) ANEGON	**Ignacio**	DR1	U 1064	Nantes
19) BAUDOUX	**Marion**	TECN	U 1072	Marseille
20) JOUET	**Isabelle**	IR2	U 1096	Rouen

VOTEZ pour les listes SNTRS CGT complètes, sans ratures, ni changements !
Date limite de réception des votes : Jeudi 6 Décembre 2018 ***(Prévoir le délai d'expédition du courrier)***